

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 815

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bouquin, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	35 800 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	35 800 000
TOTAUX	35 800 000	35 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir le dispositif Pass'Sport dans sa version originelle, en réorientant les crédits nécessaires vers la prise en charge des enfants âgés de 6 à 13 ans, comme cela était prévu avant la modification intervenue par le décret du 8 juillet dernier. Le décret modifiant le champ d'application du Pass'Sport a altéré l'esprit du dispositif en supprimant le bénéfice du dispositif pour les 6-13 ans, au profit des seuls 14-17 ans.

Cette réorientation contredit l'objectif initial du Pass'Sport, qui était de favoriser la découverte et la pratique sportive dès le plus jeune âge, moment clé de la construction physique, psychologique et sociale de l'enfant. En excluant les plus jeunes, la réforme affaiblit l'un des outils les plus efficaces de démocratisation de l'accès au sport, en particulier pour les familles modestes. C'est en effet dans la tranche d'âge 6-13 ans que se joue l'entrée durable dans la pratique sportive encadrée, condition essentielle à la lutte contre la sédentarité, la vitalité du tissu associatif local tout en préparant les futurs athlètes de demain. Il s'agit de redonner à ce dispositif son rôle premier : permettre à chaque enfant, quel que soit son milieu social, d'accéder à la pratique sportive régulière dès l'âge de 6 ans.

Cet amendement vise donc à abonder de 35,8 millions d'euros les crédits du programme 219 "Sport", Action 1 "Promotion du sport pour le plus grand nombre" en diminuant de 35,8 millions d'euros les crédits du Programme 385 "Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030", Action 2 "Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030".